VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité
Maison de commune
Grand-Rue 46 · CP 304
1814 La Tour-de-Peilz

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 31/2024

Le 11 décembre 2024

Préavis N° 10/2019 – Remplacement de 224 luminaires à vapeur de mercure – Décompte final

10.03.02-2411-Comm31-Remplacement-luminaires-communaux-Decompte-final.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Suite à la réalisation des travaux précités, nous vous communiquons, ci-après, le décompte final.

Crédit accordé par le Conseil communal selon le préavis municipal N° 10/2019 :

Total du crédit accordé	Fr.	710'000.00
Total des travaux exécutés	Fr.	619'442.20
Solde non-dépensé	**Fr.**	**90'557.80**

Les travaux ont été exécutés conformément au préavis N° 10/2019, à certaines exceptions près. En effet, pour quelques rues concernées par des travaux d'envergure prochainement planifiés, le choix a été fait de ne pas anticiper le remplacement des sources lumineuses à vapeur de mercure dans le cadre du préavis concerné mais d'attendre lesdits travaux, qui prévoiront aussi une nouvelle disposition de l'éclairage public ; si une panne devait intervenir entretemps, les sources seront remplacées au cas par cas. Cela concerne la partie supérieure de l'avenue des Baumes (5 sources), l'avenue de la Gare (2) et l'avenue de Traménaz (13). Hormis ces 20 luminaires, le parc communal est désormais exempt d'éclairage à vapeur de mercure. Sur 1'431 sources composant le parc communal, 783 sont aujourd'hui de type LED (env. 55 %), le solde étant des éclairages de type sodium haute pression, fluocompacte ou halogénure métallique.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique : Le secrétaire :

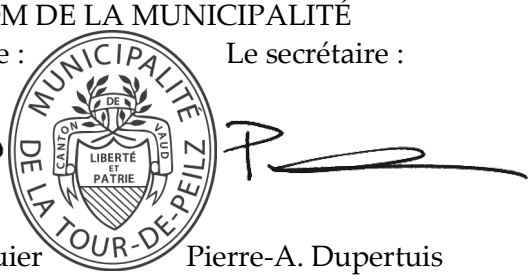

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 18 novembre 2024